



Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du Produit

Nom Commercial ou Désignation: Oxyde de chrome(III), 10%

Numéro de Produit: 2077

Autre Identification des Numéros de Produit: 2077-1, 2077-16, 2077-32, 2077-5PT

1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Compagnie: Ricca Chemical Company

Adresse: 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

Téléphone: 888-467-4222

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

| Classe de Danger | Catégorie | Mentions | |
|--|-------------|------------|---|
| | | de Danger: | Conseils de Prudence: |
| Toxicité Aiguë - Orale | Catégorie 3 | H301 | P264, P270, P301+P310, P321, P330, P405, P501 |
| Toxicité Aiguë - Cutanée | Catégorie 3 | H311 | P280, P302+P352, P312, P321, P361, P405, P501 |
| Toxicité Aiguë - Inhalation | Catégorie 3 | H331 | P261, P271, P304+P340, P311, P321, P403+P233, P405, P501 |
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 1 | H314 | P260, P264, P280, P301+P330+P331, P303+P361+P353, P363, P304+P340, P310, P321, P305+P351+P338, P405, P501 |
| Lésions oculaires/ irritation | Catégorie 1 | H318 | P280, P305+P351+P338, P310 |
| Sensibilisant respiratoire | Catégorie 1 | H334 | P261, P285, P304+P341, P342+P311, P501 |
| Sensibilisant cutané | Catégorie 1 | H317 | P261, P272, P280, P302+P352, P332+P313, P321, P363, P501 |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Catégorie 2 | H341 | P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501 |
| Cancérogénicité | Catégorie 1 | H350 | P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501 |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 1 | H360 | P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501 |
| Danger pour le milieu aquatique (aigu) | Catégorie 2 | H401 | P273, P501 |
| Danger pour le milieu aquatique (chronique) | Catégorie 2 | H411 | P273, P391, P501 |

2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

Fiche de Données de Sécurité

Mentions de Danger:

| Numéro de Dange | Mention de Danger |
|-----------------|--|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion |
| H311 | Toxique par contact cutané |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux |
| H331 | Toxique par inhalation |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |
| H360 | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| H401 | Toxique pour les organismes aquatiques. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

Fiche de Données de Sécurité

Conseils de Prudence:

| Numéro de Précaution | Déclaration de Précaution |
|----------------------|--|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. |
| P260 | Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. |
| P261 | Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. |
| P264 | Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. |
| P285 | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. |
| P301+P310 | EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P301+P330+P331 | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P304+P341 | EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. |
| P310 | Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P311 | Contactez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P312 | Contactez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P321 | Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). |
| P330 | Rincer la bouche. |
| P332+P313 | En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. |
| P342+P311 | En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P361 | Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P405 | Garder sous clef. |

Fiche de Données de Sécurité

P501 Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

| Nom Chimique | Formule | Masse Moléculaire | Numero CAS | Poids% |
|----------------------|------------------|-------------------|------------|--------|
| eau | H ₂ O | 18.01 g/mol | 7732-18-5 | 90.66 |
| Oxyde de chrome (VI) | CrO ₃ | 99.99 g/mol | 1333-82-0 | 9.34 |

SECTION 4: Premiers Soins

4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

Lentilles de Contact: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Corrosif! Provoque une irritation et des brûlures. Peut provoquer des brûlures qui peuvent entraîner une altération permanente de la vue, incluant la cécité.

Inhalation: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Peut provoquer une irritation, une dermatite, une rougeur et une douleur. Peut être absorbé par la peau pendant une exposition prolongée.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait. Les vomissements peuvent survenir spontanément mais ne pas induire. Appelez immédiatement un médecin.

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Toxique en cas d'ingestion Toxique par contact cutané Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Peut provoquer une allergie cutanée Provoque de graves lésions des yeux Toxique par inhalation Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. DANGER! Corrosif. Nocif en cas d'ingestion. Contient un composé de chrome Hexavalent, qui est un cancérigène connu. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Contacter un médecin. Laver les zones de contact abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Pour les yeux, consulter un médecin. CONTACT AVEC LES YEUX: Corrosif! Provoque une irritation et des brûlures. Peut provoquer des brûlures qui peuvent entraîner une altération permanente de la vue, incluant la cécité. CONTACT AVEC LA PEAU: Peut provoquer une irritation, une dermatite, une rougeur et une douleur. EFFETS CHRONIQUES/CANCÉROGÉNÉCITÉ: Peut affecter la peau, le foie, les reins et le sang.

Fiche de Données de Sécurité

4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Contactez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez des soins médicaux immédiatement. Retirez à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Rincez immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlevez tous les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon, puis rincer à nouveau avec de l'eau. Appelez un médecin si une irritation se développe. Diluer avec de l'eau ou du lait. Les vomissements peuvent survenir spontanément mais ne pas induire. Appelez immédiatement un médecin.

SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

5.1 Moyens d'Extinction

Produit chimique sec, mousse, eau, ou dioxyde de carbone.

5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Un léger risque d'incendie lorsque sujet à une chaleur élevée, les contenants peuvent exploser dans l'incendie.

5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un masque complet à débit constant ou tout autre mode de pression positive.

SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Recueillir le liquide et diluer avec de l'eau. Ne pas rincer à l'égout. Containerize pour une élimination appropriée. Pour les déversements plus importants, absorber avec un matériau approprié (vermiculite, argile, etc.). Recueillir les résidus solides et les mettre au rebut.

SECTION 7: Manutention et Stockage

7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques. Les contenants vides peuvent être dangereux puisqu'ils retiennent les résidus de produits. Conserver à la température ambiante.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

| Nom Chimique | Type de Limite | Pays | Limite d'Exposition | La Source d'Information |
|----------------------------------|----------------|------|--|--|
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | PEL | USA | "5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0] | U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | TWA | USA | "5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0] | U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs) |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | TLV-STEL | USA | "0.0005 mg/m ³ STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6] | ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL) |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | TLV-TWA | USA | "0.0002 mg/m ³ TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6] | ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA) |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | PEL-Ceiling | USA | "0.1 mg/m ³ Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO ₃)" As Chromates [RR-01554-3] | U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | TWA | USA | "5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0] | U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs) |

Fiche de Données de Sécurité

| | | | | |
|----------------------------------|-------------|-----|--|--|
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | PEL | USA | "5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0] | U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | PEL | USA | 5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr) | U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | TWA | USA | 5 µg/m ³ TWA | U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs) |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | PEL-Ceiling | USA | 0.1 mg/m ³ Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO ₃) | U.S. - OSHA - Final PELs - Ceiling Limits |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | PEL | USA | "5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0] | U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | TWA | USA | "5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0] | U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs) |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | PEL | USA | "5 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m ³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0] | U.S. - OSHA - Specifically Regulated Chemicals with PELs |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | TWA | USA | "5 µg/m ³ TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0] | U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs) |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | TLV-TWA | USA | 0.0002 mg/m ³ TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI)) | ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA) |
| Oxyde de chrome (VI) (1333-82-0) | TLV-STEL | USA | 0.0005 mg/m ³ STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI)) | ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL) |



Fiche de Données de Sécurité

8.2. Controles de Exposición

Contrôles d'Ingénierie: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Aucun contrôle spécifique n'est requis. Système normal de ventilation de la pièce est adéquat.

Protection Respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Si nécessaire, porter un respirateur muni d'une cartouche de gaz acide.

Protection de la Peau: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. La ventilation normale de la pièce est adéquate. Si nécessaire, porter un respirateur muni d'une cartouche de gaz acide. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

Apparence: Liquide orange

État Physique: liquide

Odeur: Données non disponibles

Seuil d'Odeur: Données non disponibles

pH: Données non disponibles

Point de Fusion / Congélation: Données non disponibles

Point d'Ébullition Initial / Plage: Données non disponibles

Point de Rupture: Données non disponibles

Taux d'Évaporation: Données non disponibles

Inflammabilité: Données non disponibles

Flammability/Explosive Limits: Données non disponibles

La Pression de Vapeur: Données non disponibles

La Densité de Vapeur: Données non disponibles

Densité Relative: 1.07

Solubilité: miscible

Coefficient de Partage: Données non disponibles

La Température d'Auto-Inflammation: Données non disponibles

Température de Décomposition: Données non disponibles

Viscosité: Données non disponibles

Propriétés Explosives: Données non disponibles

Propriétés Oxydantes: Données non disponibles

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Matières combustibles ordinaires (telles que le bois, le papier, le tissu, l'huile) halogènes, agents réducteurs, composés organiques, sulfure d'hydrogène, phosphore, chaleur. Tout contact avec une matière combustible Peut provoquer un incendie.

Fiche de Données de Sécurité

10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

SECTION 11: Données Toxicologiques

11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

Toxique en cas d'ingestion Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Rincer la bouche. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

Toxique par contact cutané Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:

Toxique par inhalation Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Aiguë - Autres Informations:

DL50, orale, rat : 80 mg/kg (trioxyde de chrome), effets respiratoires, capillaires et gastro-intestinaux notés.

Corrosion Cutanée et Irritation:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Dommages Oculaires Graves et Irritation:

Provoque de graves lésions des yeux Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.



Fiche de Données de Sécurité

Sensibilisation Respiratoire:

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Sensibilisation de la Peau:

Peut provoquer une allergie cutanée Éviter de respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Mutagénicité des Cellules Germinales:

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Cancérogénicité:

Peut provoquer le cancer. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité pour la Reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:

N'est pas applicable.

Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée

N'est pas applicable.

Danger par Aspiration:

N'est pas applicable.

Información Toxicológica Adicional:

Données non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 12: Données Écologiques

12.1. Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

SECTION 13: Données sur l'Élimination

13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

SECTION 14: Informations Relatives au Transport

14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Tailles: 1 L, 2.5 L, 4 L, 500 mL

Numéro des NU: UN1755

Nom d'Expédition: Chromic Acid Solution

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



Fiche de Données de Sécurité

14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Tailles: 1 L, 2.5 L, 4 L, 500 mL

Numéro des NU: UN1755

Nom d'Expédition: Chromic Acid Solution

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Tailles: 1 L, 2.5 L, 4 L, 500 mL

Numéro des NU: UN1755

Nom d'Expédition: CHROMIC ACID SOLUTION

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



SECTION 15: Informations sur la Réglementation

15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): 5 µg/m³ TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m³ Action Level (as Cr)

15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Non listé.

15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Non listé.

Fiche de Données de Sécurité

15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiques

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category, listed under Chemical Category N090)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): 0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category, listed under Chemical Category N090)

15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Cancérogène Extraordinairement dangereux

15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "Environmental hazard; Special hazardous substance" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0];

"Environmental hazard" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "Present" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "Present" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "Present" As Chromium compounds, hexavalent [RR-00026-0];

"Present" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Danger environnemental

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Danger environnemental; Substance dangereuse spéciale

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Présent

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Substance dangereuse spéciale

eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]

eau (CAS # 7732-18-5): Présent

15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "carcinogen" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "SN 2245 500 lb TPQ (Category Code N090. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "sn 2245" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "sn 3575" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0];

"sn 2245" As Chromium compounds [RR-00634-8]

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): cancérigène

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): cancérigène; tératogène

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): sn 0437

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): sn 2245

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): SN 2245 500 lb TPQ (Category Code N090. Includes any unique chemical substance that contains the named metal as part of that chemical structure)

Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): sn 3575



Fiche de Données de Sécurité

15.8. Proposition de la Californie 65

- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "carcinogen, 2/27/1987" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "developmental toxicity, 12/19/2008" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "female reproductive toxicity 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): "male reproductive toxicity, 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): cancérigène, 2/27/1987
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): developmental toxicity, 12/19/2008
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): female reproductive toxicity 12/19/08
- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): male reproductive toxicity, 12/19/08

15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Présent (LIS)
- eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)

15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.

- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): Present [R] (ACTIVE)
- eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)

15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

- Oxyde de chrome (VI) (CAS # 1333-82-0): 215-607-8
- eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 16: Autres Informations

16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Toxique en cas d'ingestion Toxique par contact cutané Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux Peut provoquer une allergie cutanée Toxique par inhalation Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact immédiatement.). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous cléf.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

16.2. Classes de Danger Diverses

Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada: N'est pas applicable.

Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC): N'est pas applicable.

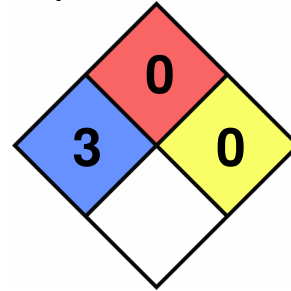
Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC): N'est pas applicable.

Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques: N'est pas applicable.

Fiche de Données de Sécurité

16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé: 3
Inflammabilité: 0
Réactivité: 0
Danger Spécial:



16.4. Révision du Document

Date de la Dernière Révision: 2023-09-11

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.